



## **Multiplicité des obligations de connaissances : risques et mise en oeuvre**

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

FORMAT

**Atelier**

DATE

**17/10/2018**

LIEU

**4-6 place de la Bourse  
75002 Paris**

PARTICIPATION

**250,00 €**

INSCRIPTION

**[www.eifr.eu](http://www.eifr.eu)**

CONTACT

**[contact@eifr.eu](mailto:contact@eifr.eu)**

**01 70 98 06 53**

Les collaborateurs et dirigeants des secteurs de la banque, de l'assurance, et de l'asset management doivent remplir diverses obligations en matière de connaissances et de compétences financières. Si certaines d'entre elles sont depuis longtemps intégrées dans les dispositifs de formation des collaborateurs, comme la connaissance des règles relatives à la lutte contre le blanchiment, plusieurs obligations ont été renforcées sous l'effet des récentes réglementations prévoyant des connaissances ou formations spécifiques (MIFID 2, IDD, ...), avec une attention particulière portée sur le devoir de conseil et la protection des investisseurs. De leur côté, les dirigeants effectifs de la banque et de l'assurance, de même que les administrateurs de banque et les responsables de fonctions clés de l'assurance doivent maintenant remplir les conditions d'une reconnaissance « fit and proper ».

Quel est aujourd'hui le panorama des connaissances et compétences que doivent avoir les collaborateurs et dirigeants, quelles sont leurs obligations d'acquisition et d'entretien des connaissances ? Ces exigences constituent assurément un élément clé de la gestion des ressources humaines et du dispositif de « knowledge management » qui doit garantir le niveau de connaissances adéquat, et prendre en compte le risque de non-respect des obligations. Elles constituent un point d'attention additionnel pour le responsable de la fonction Conformité, qui doit diffuser la règle et veiller à son respect. Elles sont aussi bien sûr un des points de surveillance des régulateurs.

Plusieurs regards seront réunis pour apprécier un état des lieux de ces exigences. Le responsable de la conformité d'une banque partagera son expérience de forte vigilance en la matière, un cabinet de conseil présentera la cartographie des obligations et la conduite de changement qu'elle implique. Les régulateurs AMF et ACPR exposeront enfin les obligations (de moyens et de résultat) et les bonnes pratiques dans ce domaine.

### **Public visé**

- Banques, Assurance, Sociétés de gestion
  - Directions de la Conformité, RCSI/RCCI
  - Directions des Risques, de l'Audit, Juridique
  - Directions générales, Administrateurs
  - Directions RH, Responsables formation
- Avocats et sociétés de conseil
- CIF et indépendants

- Appréhender de façon complète les obligations relatives aux connaissances
- Bénéficier des indications des régulateurs AMF et ACPR
- Obtenir un retour d'expérience d'une grande banque française



## PROGRAMME

**8h30 Introduction**

Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)

---

**8h40 Recensement, mise en place et contrôle de l'application des règles relatives aux connaissances financières : mission impossible pour le responsable de la fonction Conformité ?**

Intervenants: Antoine LEFEBVRE (Crédit Mutuel Arkéa)

---

**9h05 Cartographie des obligations de connaissances financières et conduite du changement**

Intervenants: Youcef DAMMANE (TNP Consultants)

---

**9h25 Les exigences en matière de connaissances et d'expérience suite à MiFID 2 ; focus sur la certification professionnelle AMF**

Intervenants: Claire CASTANET (AMF)

---

**9h55 Dirigeants et administrateurs : les critères d'aptitudes et de compétences**

Intervenants: Jean-Claude Huyssen (ACPR)

---

**10h15 Questions / Réponses / Conclusion**

Intervenants: Edouard-François de LENCQUESAING (EIFR)

---